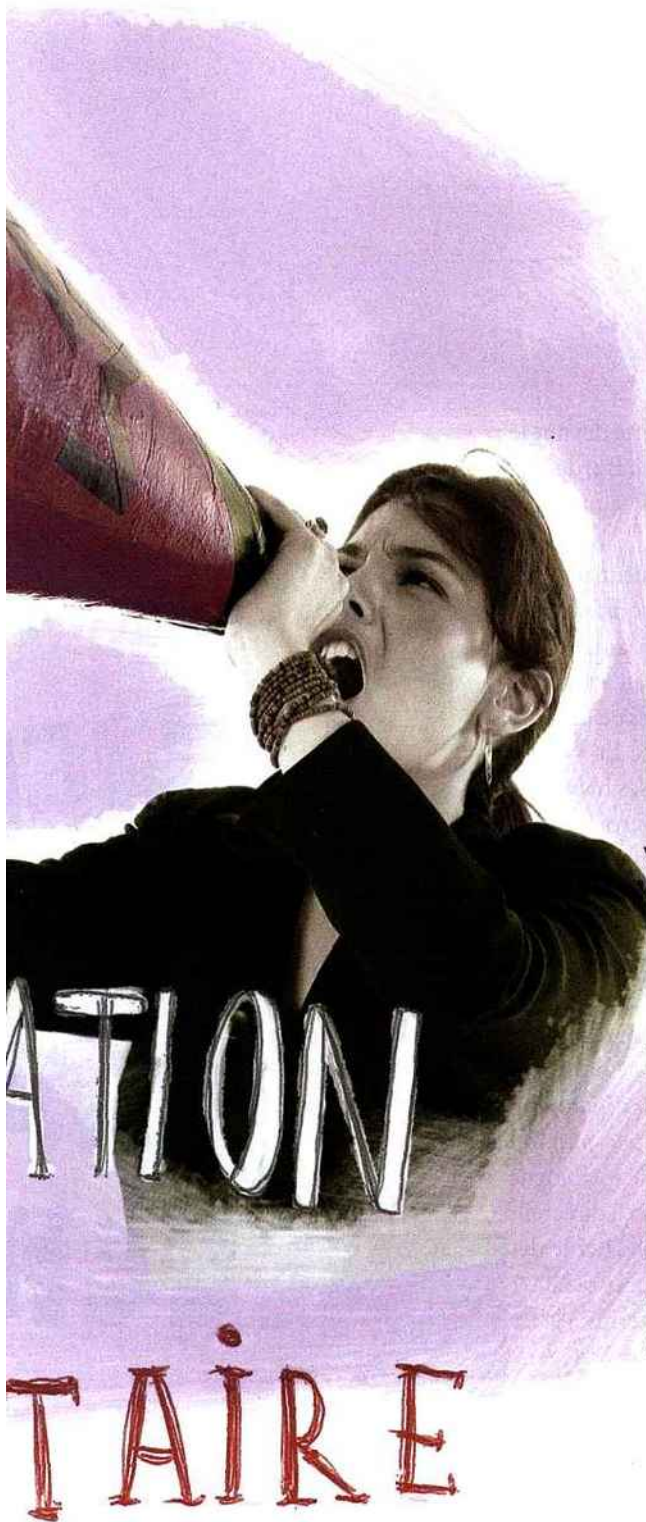


Illustrations: Stéphane Nicolet/Understud, Photos: Lise Gagne/Getty, Uppercut Images/Getty



LE PRIX DE LA VÉRITÉ !

Parce qu'un jour ils ont révélé un scandale sanitaire, leur vie a basculé. Menaces de mort, carrière en berne... Pour avoir dit la vérité, ces sentinelles ont payé le prix fort.

CATHERINE ROBIN

LANCEURS D'ALERTE

Il suffit parfois d'une coïncidence. Si, au début de l'année 2011, Alexandra Thébault n'avait pas reçu sa facture d'eau accompagnée du bilan qualité, peut-être n'aurait-elle jamais fait le rapprochement entre la fluorose dentaire de sa fille, alors âgée de 8 ans, et l'excès de fluor contenu dans l'eau de sa commune, Arzac, en Gironde. « Les chiffres indiquaient un taux de fluor oscillant entre 1,95 et 2,2 mg/l, soit une eau non conforme à la limite de qualité. Le relevé est arrivé alors qu'on venait juste d'apprendre que les taches brunâtres apparues sur les dents définitives de ma fille étaient dues à une fluorose », raconte-t-elle. Et après ? Rien. Rien pour signaler qu'une eau dont le taux de fluor dépasse 1,5 mg/l est interdite à la consommation pour les moins de 12 ans. « Dans les écoles, les crèches, on donnait à boire aux enfants une eau du robinet impropre à la consommation, sans que cela ne gêne personne ! » La mère de famille se mue alors en une sorte d'Erin Brockovich du Médoc. Elle va voir le maire, contacte l'agence régionale de santé et le syndicat des eaux qui gère la distribution. Certains lui disent de se calmer et d'arrêter de se faire peur en allant sur Internet. D'autres lui conseillent d'essayer... la carafe Brita ! Mais elle tient bon. Elle veut que l'on reconnaisse le préjudice subi

par sa fille et porte plainte devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Briser le silence

En attendant que la procédure suive son cours, Alexandra obtient une première victoire avec la distribution de bouteilles d'eau minérale dans toutes les structures de la petite enfance de son village. Et l'envoi d'une lettre informant ses habitants d'une restriction de la consommation d'eau municipale pour les enfants. Mieux vaut tard que jamais... Cela fait plus de dix ans que le taux de fluor dans l'eau d'Arzac explose les normes autorisées. À sa manière et à son échelle, Alexandra Thébault est une lanceuse d'alerte. « Une chose assez ordinaire : tous les jours, des alertes sont lancées, avec plus ou moins d'écho », indique le sociologue Francis Chateauraynaud*, directeur de recherche à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales). C'est lui qui a défini le terme à la fin des années 1990. « Le lanceur d'alerte est une personne, ou un groupe, qui agit de manière désintéressée. Il va briser le silence et prendre la parole parce qu'il estime avoir découvert des éléments qu'il considère comme menaçants, voire dangereux pour l'homme, la société, l'économie ou l'environnement. Il les signale et les fait cheminer vers les auto-... »



ALEXANDRA THÉBAULT. LA DISCRÈTE.

Kinésithérapeute en Gironde, cette mère de famille de 42 ans mène depuis deux ans une bataille contre l'excès de fluor contenu dans l'eau de sa commune. « Il n'y a pas de mort, alors ça n'intéresse personne. Ce produit est pourtant très toxique, reconnu pour favoriser certains cancers ! » Face à l'inertie de la municipalité, du syndicat des eaux, elle vient de porter l'affaire devant les tribunaux et s'emploie au quotidien à informer ses concitoyens du risque sanitaire que représente chaque verre d'eau pris au robinet.



S DE GLYCOL

NE
EUR

ÉNOL A

MMATION

ANDRÉ CIOLELLA. L'OBSTINÉ.

Il y a vingt ans, il tirait pour la première fois la sonnette d'alarme en apportant la preuve de la toxicité des éthers de glycol sur la santé humaine. Aujourd'hui, le toxicologue de 67 ans, conseiller scientifique à l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques), s'attaque aux perturbateurs endocriniens, notamment le bisphénol A, ainsi qu'aux risques liés à la consommation d'aspartame.

LANCEURS D'ALERTE

rités compétentes, parfois contre sa hiérarchie. » En résumé, ce sont des sentinelles, des éclaireurs, des « éveilleurs » de conscience.

Ils s'appellent Irène Frachon, André Cicoella, Anne-Marie Castet, Marie-Monique Robin, Pierre Méneton... Autant de noms, pour la plupart inconnus du grand public, liés pour toujours à la cause qu'ils ont servie : le scandale du Médiator, celui des éthers de glycol, du sang contaminé, des OGM, de l'excès de sel dans l'alimentation industrielle...

Licencié pour avoir dénoncé

Ces hommes et ces femmes ont deux choses en commun : le courage et la ténacité. Et il en faut, pour affronter des adversaires puissants. Car, comme le rappelle la juriste Christine Noiville, présidente du comité économique, éthique et social du Haut Conseil des biotechnologies : « *C'est généralement une expertise officielle qu'ils mettent en cause, en l'accusant de laxisme ou de collusion avec des intérêts industriels.* » Incompréhension de leur hiérarchie, inertie de l'administration, conflits d'intérêts, les obstacles à la manifestation de la vérité sont nombreux et, souvent, se cumulent. Pourtant, ces guetteurs se jettent dans la bataille. Bien souvent, seuls contre tous. La plupart considèrent qu'ils n'ont pas le droit de se taire. Question de dignité, d'éthique personnelle.

C'est le cas d'André Cicoella, aujourd'hui chercheur à l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques), qui fut

licencié en 1994 de l'Institut national de recherche et de sécurité pour avoir dénoncé les dangers des éthers de glycol. « *Ce que j'ai fait, je le referais sans hésiter. Les scientifiques ont une responsabilité. Je n'ai pas choisi ce métier pour faire carrière et devenir riche...* » Saluée pour son immense contribution à la reconnaissance des cancers d'origine professionnelle, notamment chez les travailleurs de l'amiante, la sociologue Annie Thébaud-Mony précise : « *Quand on a ce type d'engagement, on n'a pas une carrière typique. On m'a laissée libre de choisir mes sujets de recherche, mais sans me donner les moyens financiers et humains. D'où la difficulté de mener à bien mes études, d'autant plus que j'ai toujours refusé le financement par des industriels.* »

La médiatisation est parfois un atout, voire une protection, mais pas toujours. « *Il y a quelque temps, en Bretagne, une femme avait dérobé une clé USB contenant des documents prouvant la présence d'hormones de synthèse dans du lait.* Le Télégramme de Brest a sorti l'affaire, raconte Glen Millot, l'un des coordinateurs de la fondation Sciences citoyennes, qui œuvre depuis des années à la mise en place d'une protection juridique pour les lanceurs d'alerte. *La femme a reçu des menaces de mort et a été inculpée pour le vol de la clé USB. À peine sortie, l'affaire a tout de suite dégonflé. Aucune mobilisation n'a eu le temps de se mettre en place.* » Il faut avoir un mental d'acier pour supporter la pression, les campagnes d'intimidation, de dénigrement qui

surgissent inmanquablement au long du chemin. Qu'est-ce qui aide à tenir bon ? D'abord, le soutien des proches. « *C'est très important. Grâce à mon mari, mes filles, je sais pourquoi je fais ça,* témoigne la journaliste Marie-Monique Robin, auteure de documentaires très remarquables dénonçant, entre autres, les trafics d'organes ou les pratiques cachées de l'industrie agroalimentaire. *Et puis les salles qui se remplissent d'année en année. Le succès, ça, c'est très encourageant. Tout comme le soutien de ceux qui me financent et prennent des risques à mes côtés, comme la chaîne Arte et les éditions La Découverte* »

Un statut enfin reconnu

« *Combien de fois on m'a traité de fou ?* sourit André Cicoella. *Mais j'ai toujours pris ça pour un compliment. Et j'ai eu la chance de bénéficier d'un soutien important dans mon milieu professionnel, ce qui a énormément compté.* » Depuis 2000, après que la Cour de cassation lui a donné raison, contre son employeur, dans le dossier des éthers de glycol, ce toxicologue n'a cessé de se battre pour faire reconnaître le statut de lanceur d'alerte. C'est chose faite depuis le 16 avril dernier et le vote d'une loi dont la sénatrice verte du Nord, Marie-Christine Blandin, est à l'origine. « *J'ai participé en 2005 à la commission d'information parlementaire sur l'amiante. C'est là que j'ai mesuré à quel point il était important de mettre en place des mesures protégeant les individus soumis au discrédit, à la mise au placard, à*



**ANNIE
THÉBAUD-MONY.
LA PIONNIÈRE.**

Cette retraitée de 69 ans a passé sa vie de sociologue à lutter contre les méthodes de travail qui mettent en danger la santé des individus. Ses recherches ont toujours visé à les dénoncer autant qu'à aider les victimes à obtenir réparation. Elle a été l'une des premières à s'attaquer au lobby de l'amiante. Cette spécialiste des cancers professionnels a été choquée qu'on lui propose la légion d'honneur en 2012 alors que, durant toute sa carrière, on n'a cessé de lui mettre « des bâtons dans les roues ». Elle l'a refusée...

MONSANTO

PESTICIDES
OGM

Transgénèse

MARIE-MONIQUE
ROBIN.
LA TÊMÉRAIRE.

Journaliste, elle n'a peur de rien. Confrontée à une violente campagne de dénigrement en 1993, après avoir dénoncé les pratiques des trafiquants d'organes, elle dévoile, en 2003 les secrets des escadrons de la mort de la dictature argentine. Ce qui lui vaut des menaces de mort. Suit, en 2008, une enquête accablante sur Monsanto, leader mondial de la production d'OGM. À 53 ans, elle finalise sa prochaine enquête sur la « sacrée croissance », financée grâce au système de crowdfunding sur Internet (m2r.com).

journaliste

l'absence d'écoute... » Dans le texte, le législateur a aussi voulu s'assurer que les alertes soient correctement instruites, « car une chose est de permettre à tout salarié d'entreprise, tout chercheur, de parler, une autre est de se demander comment les éléments ainsi mis au jour seront analysés afin que le risque soit infirmé ou confirmé, et que des décisions adaptées soient prises », souligne Christine Noiville. Et c'est là que nombre d'associations tiquent. « L'idée de la création d'une haute autorité indépendante a disparu du texte, regrette Glen Millot. On peut aussi s'interroger sur l'absence de réforme immédiate de l'expertise, pourtant nécessaire pour éviter les

conflits d'intérêts et favoriser les évaluations contradictoires. »

Reste qu'aujourd'hui le lanceur d'alerte est un peu plus protégé qu'avant. Mais un autre danger le guette: lui-même. « Souvenons-nous d'Anne-Marie Casteret, qui a eu le plus grand mal à sortir de son combat dans l'affaire du sang contaminé, rappelle Francis Chateauraynaud. Or, il faut qu'à un moment le lanceur d'alerte sache justement lâcher son alerte, afin de la laisser circuler dans d'autres espaces. » Car, comme le reconnaît Marie-Monique Robin, « mon travail n'a de sens que s'il est récupéré ensuite... » CATHERINE ROBIN

* Auteur, avec Didier Torry, de Les Sombres Précurseurs, éditions EHESS.